

DEPARTEMENT DE L'AIN		EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
ARRONDISSEMENT : THOIRY COMMUNE : MIJOUX		
OBJET : Octroi de subventions aux associations		<u>SEANCE DU 10.06.2025</u>
Date de convocation : 04.06.2025	Nb de conseillers En exercice : 10	<u>Etaients présents</u> : M. VIALLET. M.C. COUTURIER. P. ECAILLE. C. GROSGURIN. JF. JOLY. S. JUHEN. D. JULLIARD. G. LEGAY. M. VUILLERMOZ.
Date d'affichage : 11.06.2025	Présents : 9 Votants : 8	<u>Secrétaire de séance</u> : D. JULLIARD
N° Délibération 01247.2025.06.033	Pouvoir : 1	<u>Pouvoir</u> : • E. LEE donne pouvoir à M. VUILLERMOZ

OBJET : GESTION FINANCIERE – Octroi de subventions aux associations

Le conseil municipal est invité à se prononcer sur l'attribution des subventions aux associations pour l'année 2025.

Cinq associations ont présenté des demandes de subvention, il s'agit de :

- **Chœur des Forêts Monts, pour 420 €,**
- **Loisirs Nature Mijoux pour 1 500€,**
- **Tir et Sports pour 2 000 €,**
- **Club des sports Monts Jura pour 2 500€,**
- **Valselivres pour 1 118 €.**

Les associations ont reçu un dossier à compléter pour présenter leur demande, composé de modèles de documents à remplir sur lesquels s'appuyer pour produire des bilans financiers complets permettant une évaluation juste de leur demande.

Il est rappelé aux conseillers les critères utilisés par la commission pour proposer un montant de subvention : existence d'actions de l'association profitant à la commune ou à ses habitants, prise en compte de la qualité du projet pour lequel la subvention est demandée et de l'importance de ces actions, prise en compte du rapport d'activité et des documents statutaires remis par l'association, notamment de la situation financière de l'association et de sa trésorerie.

○ **Concernant le Chœur des Forêts Monts**

Comme chaque année, l'action proposée est l'organisation d'un concert dans l'église de Lajoux-Mijoux en raison de sa qualité acoustique. L'association a eu un bilan positif de 150,89 € pour l'exercice 2023/2024 (01/10/23 au 30/09/2024) avec un total des recettes s'élevant à 3 816,14 € (dont 2 155 € provenaient des cotisations) et 2 650€ de dépenses. La trésorerie de l'association s'élevait à 4 893,14 € en clôture d'exercice.

L'association demande à la commune une subvention de 420 € pour l'organisation du concert annuel à l'église de Mijoux-Lajoux. L'an dernier, la subvention attribuée se portait à 500€.

○ **Concernant Loisirs nature Mijoux :**

Les actions prévues en 2024 ont été réalisées (vide-greniers, concert, spectacle de Noël). L'association est particulièrement satisfaite de l'organisation de la descente du Père Noël, initialement non prévue, qui a beaucoup plu au public et elle souhaite trouver des solutions pour redynamiser certaines de ses activités notamment le vide-greniers qui a attiré moins d'exposants que les années précédentes. Le travail sur les sentiers a pu avancer et va être poursuivi sur l'année 2025. Les actions prévues pour 2025 sont du même type que l'an dernier, avec notamment le spectacle de Noël gratuit – mais dans une version améliorée et plus qualitative que les années précédentes, les concerts de juillet et août et l'aménagement des sentiers. Le nettoyage de la Valserine est maintenu dans les événements envisagés, la date reste à confirmer.

Les dépenses engagées en 2024 se sont portées à 1 172€ tandis que les recettes ont atteint 1 927€. Le budget prévisionnel pour l'année 2025 se porte à 2 580€ en dépenses et 470€ en recettes (les cotisations n'ont pas été inscrites au BP et l'association n'organisera pas de vide-greniers, habituellement pourvoyeur de recettes importantes – 772€ l'an dernier). Les réserves au 31 décembre 2024 étaient de 5 148,40 €.

L'association demande une subvention de 1500 €, correspondant à l'organisation du spectacle gratuit de Noël (pour 1 200€) et les frais engendrés par la partie qui lui incombe de l'aménagement du sentier du tour du village (pour 300 €). Le dossier envoyé ne précise pas le montant des cotisations 2025, qui, après renseignement, s'élèvent à 120 €. L'an dernier, la subvention attribuée se portait à 800€.

○ **Concernant Tir et Sport :**

L'association Tir et Sports demande à la commune une subvention à hauteur de 2 000€ pour financer l'activité ski club de l'association sans faire appel au soutien des familles. L'activité hivernale est affichée un déficit prévisionnel de 3 000 €, tandis que les autres événements gérés par l'association (14 juillet et fête des bûcherons) seraient bénéficiaires de respectivement 291€ et 4 978€. Cependant, les résultats de ces deux derniers événements sont fortement tributaires des conditions météorologiques le jour J.

La trésorerie de l'association est fortement excédentaire (36 658€) et est constituée des excédents passés, ce qui lui permet d'engager des dépenses pour l'organisation de la fête des bûcherons (dépenses anticipées pour cet événement : 21 791€ en 2025). Les dépenses totales de l'associations prévues pour 2025 se portent à 31 662.53€ et les recettes à 32 229.56€. Le résultat prévisionnel global de Tir et Sports pour l'année 2025 se porte à 567€.

Consciente de la fragilité de ses résultats financiers, l'association envisage de diminuer les charges afférentes à ses trois activités, d'étudier la mutualisation des cours de ski avec les skis clubs de Gex et Divonne afin de diminuer les coûts des moniteurs et de rechercher des sponsors.

En complément de sa demande de soutien financier pour l'activité ski, l'association précise que 10 enfants de Mijoux sont adhérents.

Enfin, l'association demande un soutien en nature à la commune à l'occasion du 14 juillet et de la fête des bûcherons :

- Prêt de matériel ;
- Accès au courant ;
- Accès aux bâtiments communaux pour courant ou toilettes (La Montagne) ;
- Prêt du tracteur + camion benne pour la fête des bûcherons ;
- Prêt du gîte expérimental à titre gratuit pour 3 nuits ;

- Dotation de 5 épicéas et 1 hêtre pour le concours.

L'an dernier, la subvention attribuée se portait à 1 500 €.

- **Concernant le Club des sports Monts Jura :**

La demande de subvention du Club s'élève à 2 500€ et porte sur le financement d'une partie du stage de printemps qui s'est déroulé sur 3 jours en avril dernier à Val d'Isère. Le stage a concerné 14 enfants, dont 4 de Mijoux. Le coût global du stage est de 4 192€, soit 100€/enfant/jour. La différence entre le coût global du stage et la subvention attribuée par Mijoux sera à la charge des familles.

Les comptes 2023/2024 de l'association présentent des charges à hauteur de 31 301,4 € tandis que les recettes se sont portées à 29 702,02 €. Pour 2024/2025, il est anticipé 30 220€ de charges et 20 120€ de recettes hors subventions et partenariats (4 600€ anticipés de la part des partenaires privés, 3 000 € de la commune de Lélex et 2 500€ de la commune de Mijoux).

La trésorerie de l'association s'élevait à 2 084 € en fin d'exercice 2023/2024 et à 1 400€ au moment de la demande de subvention le 01/04/2025.

L'an dernier, la subvention attribuée était de 1 500€.

- **Concernant Valselivres :**

Cette année, le festival Valselivres se tient à Mijoux. En 2024, le festival s'étant tenu à Lélex, l'association n'avait pas fait de demande de subvention à Mijoux.

Les événements envisagés pour 2025 regroupent le festival du livre et, comme en 2024, les cafés lectures et papotes et les soirées jeux en hiver. Une demande de soutien en matériel a également été formulée pour l'organisation du festival.

Le compte de résultat 2024 de Valselivres affiche un bénéfice de 305€ et une trésorerie de 2 718€ au 31/12/2024. Pour 2025, le budget prévisionnel anticipe un déficit de 1 118€, constitué de 2 160€ de dépenses et 972€ de recettes. La demande de subvention porte sur l'ensemble du déficit envisagé pour 2025 (1 118€). L'an dernier, l'association avait bénéficié d'une subvention de 750€ de la part de Pays de Gex Agglomération et n'en a pas fait la demande pour cette année.

Mme le maire rappelle qu'il avait été décidé en 2023 de ne pas accorder de subvention à une association dont les réserves étaient supérieures à deux années de fonctionnement. Pour ce motif, le vice-président de la commission des finances propose de :

- Ne pas attribuer de subvention à Chœur des Forêts Monts ;
- Ne pas attribuer de subvention à Loisirs Nature Mijoux ;
- D'attribuer une subvention à Tirs et Sports, mais d'un montant inférieur à la demande dans la mesure où la trésorerie de l'association est de 5 000€ supérieure aux dépenses prévisionnelles de l'année ; il suggère que la commune contribue financièrement à l'activité hiver de l'association. Ainsi, il propose l'octroi d'un forfait à hauteur de 100€ par enfant de Mijoux participant à ces activités (soit 1 000€), compte tenu que les réserves de l'association couvrent davantage que les dépenses totales anticipées pour 2025. Par ailleurs, les demandes matérielles formulées pour le 14 juillet et la fête des bûcherons sont accordées.

- D'attribuer, pour les mêmes raisons de soutien à l'activité d'entraînement au ski d'enfants une subvention au Club des Sports Monts Jura qui permet de couvrir une partie coûts du stage de printemps pour les enfants de Mijoux, soit un forfait de 100 € par enfant, soit 400 €. Mais également la somme de 300 € pour compenser la faiblesse de sa trésorerie.
- De verser une subvention de 560€ à Valselvres, soit la moitié du montant demandé afin d'encourager l'association à multiplier les partenaires institutionnels, comme elle l'avait fait pour l'édition précédente. Malgré le fait qu'il a oublié de demander une subvention à l'agglomération en dépit d'une situation financière difficile, la commission des Finances souhaite récompenser les méritants car Valselvres propose des événements à Mijoux.

Entendu cet exposé, et après avis des commissions Finances et Association, social, jeunesse etc.,

Après en avoir délibéré,

Le conseil décide, à l'unanimité des membres présents ou représentés, de :

- Accorder les subventions en numéraire comme listé infra :
 - Chœur des Forêts Monts : 250 € du fait que deux années de dépenses sont légèrement inférieures à sa trésorerie ;
 - Loisirs Nature Mijoux : pas de subvention en raison de son épargne élevée ;
 - Tir et Sports : 1000 €
 - Club des Sports Mont Jura : 700 €
 - Valselvres : 1 118€, soit la demande formulée par l'association en raison de la faible profondeur de ses réserves et du caractère novateur de ses actions. L'association est cependant fortement encouragée à formuler une demande de subvention auprès de l'agglomération chaque année,
- Accorder les subventions en nature telles que demandées supra,
- Encourager d'une façon générale les associations à rechercher des sponsors, comme le font déjà certaines et de formuler des demandes de subvention pour des projets d'envergure dépassant leurs capacités financières ;
- Renouveler le vœu que les deux associations ayant une activité de club de ski dans la haute vallée de la Valserine (Monts Jura et Tir et Sports) travaillent à un projet de fusion afin de pérenniser leurs moyens et leurs activités, et de conditionner ce développement au versement de subventions l'an prochain,
- Dire que la dépense résultante sera prélevée sur les crédits ouverts au BP 2025,
- D'autoriser madame le maire à signer tout document relatif à cette affaire.

Ne prennent pas part au vote, en raison de leur responsabilité dans certaines de ces associations :
Philippe ECAILLE et Dominique JULLIARD.

Contre : / 0 Abstention : / 2 (E. LEE et J.F. JOLY) Pour : / 6
DELIBERATION N°01247.2025.06.033

Pour extrait d'acte conforme
Le maire, Martine VIALLET